

26/10/2017

Le conseil départemental de la Côte-d'Or achète des terres de maraîchage pour approvisionner les collèges.



La future zone de maraîchage se situe à la périphérie de Dijon.

Les initiatives de maîtrise du foncier aux portes des villes pour éviter la spéculation et l'expansion urbaine prennent une nouvelle forme : les collectivités locales se transforment en jardiniers. Après Dijon Métropole et ses quelques 60 ha de vignes et de vergers, c'est au tour du Conseil départemental de la Côte-d'Or de devenir propriétaire d'une vingtaine hectares sur la commune de Perrigny-lès-Dijon, dans le but d'assurer l'approvisionnement des cantines de ses collèges en légumes bio.

Les deux parcelles (de 11,44 ha et 9,31 ha) situées entre l'A31 et la gare de triage SNCF, seront gérées par des exploitants agricoles (appel d'offres fin 2019). La préparation des légumes et leur distribution seront assurées par Desie, la filiale restauration collective de l'entreprise d'insertion [Id'ées](#). Premières récoltes en 2020, le temps de faire quelques travaux d'irrigation et de bâtir la légumerie avec chambre froide.

L'initiative poursuit une démarche engagée en 2011 en faveur des filières agricoles locales avec les personnels de cuisine des collèges et des établissements socio-médicaux, établissements dans le champ de compétence du conseil départemental. C.P.